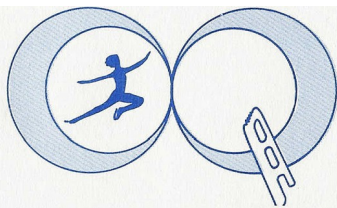


# Document Lauréats

## Patineurs de Compétition

Région Centre du Québec  
33<sup>e</sup> Gala des Lauréats



*Association Régionale de Patinage Artistique  
Centre du Québec Inc.*

## Généralités

Dans ce document, le genre masculin désigne autant les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

La date limite pour faire parvenir les mises en nomination aux responsables des lauréats est le 19 février 2018, pour les Catégories Compétition de la Région Centre du Québec.

Le tableau sommaire «Nominations pour le Patinage de Compétition» doit être rempli à l'ordinateur et envoyé à Josée Tardif avant le 19 février 2018. Une copie papier doit également être fournie. Vous devez apporter la copie papier lors de la soirée de compilation des nominations. Si vous prévoyez être absent à la soirée, vous avez la responsabilité de faire parvenir votre copie papier avant cette soirée. Assurez-vous d'avoir à votre disposition la photo de tous vos gagnants. À la demande de la région, vous devrez nous faire parvenir celles-ci. Chaque fichier image devra porter le nom du nominé. (ex. alain\_connu.jpg).

Vous devez remplir à l'ordinateur les annexes de vos gagnants de club et les envoyer à Josée Tardif avant le 19 février 2018. Une copie papier doit également être fournie. Vous devez apporter les copies papier lors de la soirée de compilation des nominations. Si vous prévoyez être absent à la soirée, vous avez la responsabilité de faire parvenir vos copies papier avant cette soirée.

L'année visée pour les catégories de lauréats "Compétition" se situe entre le 16 février 2017 et le 15 février 2018.

La représentation d'un patineur est déterminée par son Club d'appartenance au 31 décembre 2017.

Tous les candidats doivent être membres affiliés de Patinage Canada et d'un Club de Patinage Artistique de la Région Centre du Québec. Leurs numéros de membre doivent être inscrits sur chaque formulaire officiel.

Le comité régional de sélection des lauréats refusera les mises en nomination si les formulaires sont incomplets, s'il y a des pièces justificatives manquantes, si les formulaires sont reçus en retard et si les **formulaires sont remplis à la main**.

Faites parvenir vos documents à;

Josée Tardif  
1709, ave Ste-Thérèse  
Plessisville, Qc  
G6L 2S4  
[mdjojomichel@gmail.com](mailto:mdjojomichel@gmail.com)

## **Patineur de compétitions provinciales (Annexe 9 à 17) :**

- Lauréat en Simple
- Lauréat de couple de danse
- Lauréat de couple de style libre

Nous aurons des lauréats dans chacune des catégories réservées aux patineurs de compétitions (Sans-limites, pré-juvénile à Senior)

L'inscription aux derniers Championnats de Sections déterminera la catégorie du patineur. (Dans le cas du patineur ayant participé aux championnats A et B dans la même année, la catégorie aux championnats A déterminera la catégorie)

Ces catégories sont réservées aux patineurs en simple ou en couples de compétitions qui rencontrent les critères d'admissibilité et qui participent durant la période de référence aux catégories des Championnats de Sous-sections ou *Sections* («A» ou «B» Section du Québec).

Pour les lauréats 2018, pour les catégories compétitions, les résultats seront comptabilisés en fonction du pointage individuel final du patineur.

Ajouter 10 points supplémentaires pour une nomination à l'équipe du Québec 2017-2018 dans la colonne Ajout.

En cas d'égalité, le pointage individuel de la compétition la plus élevée servira à départager.

Si un athlète participe en compétition aux catégories interprétations et/ou éléments, ses points pour cette participation seront comptabilisés uniquement pour la catégorie athlète multidisciplinaire. Pour cette catégorie, un seul lauréat sera remis pour l'athlète féminin ou masculin.

Une preuve justificative est exigée pour chaque pointage de compétition et doit parvenir au Comité des Lauréats dans le délai exigé. (Copie des feuilles de résultat de compétition)